

**STATUT EMPLOYE POUR LES AIDES FAMILIALES :  
1ERE REUNION SYNDICALE AVEC LA FGTB HORVAL  
ENFIN DES ECLAIRCISSEMENTS DE LA PART DE LA  
MINISTRE GREOLI**

Le 18/10, la Ministre Greoli, annonçait par mail avoir dégagé des moyens budgétaires pour faire passer les aides familiales au statut employé au 1er janvier 2019.

Cette annonce très laconique et donc peu claire, nous avait laissés sur notre faim.

Dans certains services, des aides familiales étaient déjà passées « employées » il y a plusieurs années et elles y avaient perdu en terme de congés payés et rien gagné en prime de fin d'année (dans le secteur, tous les employés ont une prime de fin d'année supérieure à celle des aides familiales). Seul le salaire garanti en cas de maladie leur est plus favorable si elles sont malades plus de 15 jours.

**Fort de ces constats, il était clair depuis le départ pour la FGTB HORVAL qu'il était hors de question que les aides familiales perdent de l'argent ! Revalorisation du statut : OUI  
Perte de pouvoir d'achat : NON !**

L'harmonisation doit être faite vers le haut !

Après de très nombreuses interpellations, la Ministre nous a enfin rencontrés ce 23/11.

Elle, qui, à juste titre, présente toujours les aides familiales comme le cœur du secteur ou le pilier du dispositif de l'aide à domicile, a enfin pris conscience qu'elle faisait des aides familiales des employées de seconde zone. **Nous avons abordé avec elle les deux discriminations majeures : les congés payés et la prime de fin d'année.** Pour la prime de fin d'année, il semble que nous ayons été entendus par la Ministre : sa volonté affichée ce 23/11 serait d'aller vers une harmonisation vers le haut. Concernant le pécule de vacances, le calcul de la hauteur du préjudice subi par les aides familiales est différent entre la Ministre et la FGTB HORVAL.

**La FGTB Horval a réaffirmé qu'il n'était pas question que les aides familiales perdent un seul euro sur un quelconque point de l'harmonisation.**

La Ministre s'engage enfin à ouvrir la concertation alors qu'elle n'avait jamais concerté personne sur le sujet avant son annonce du 18/10.

Il semble que le timing annoncé pour le passage au statut employé ait déjà évolué. Il ne serait plus question du 1er janvier 2019. Les bruits de couloirs faisaient déjà état du mois d'avril, il est plus que probable que ce sera encore plus tard.

**La FGTB HORVAL et vos délégué(e)s ont toujours revendiqué et continueront à revendiquer une revalorisation du métier d'aide familiale et de l'ensemble du secteur de l'aide à domicile.**